

REGNIÈRE-ÉCLUSE



« Oui, mais »

Le commissaire enquêteur délivre un avis favorable, sous conditions, à l'extension d'activité de compostage de la Sede ; projet, contesté par le CoDeReg. Page 8

BEAUCHAMPS



APB cherche des locaux

Son usine détruite par un incendie, lundi, l'entreprise d'affûtage de précision de la Bresle va chercher de nouveaux locaux. Page 8

Samedi 28 septembre de 10h à 12h et de 14h à 16h30

en séance dédiées en partenariat avec les produits de beauté



La marque beauté choisie par dans votre magasin



1, avenue Président Vincent-Auriol 80100 ABBEVILLE - Tél. 03 22 25 44 44

LITTORAL

Ault tremble, pas la digue

Le terme « déconstruction d'ouvrages du front de mer » dans un document du Syndicat mixte fait bondir des Aultois. Les collectivités désamorcent.

Cette petite phrase a fait l'effet d'une bombe mi-septembre sur le littoral aultois : « Déconstruction d'ouvrages du front de mer à Ault ». Largement relayée, elle a ravivé les peurs des habitants du front de mer, qui voient déjà leur digue de protection abattue et leurs maisons attaquées par les flots.

Ladite digue a été construite en 1983, depuis l'enrochement d'Onival jusqu'à l'esplanade du casino, pour protéger la cité des attaques de la mer. Une convention a été signée le 8 juillet dernier entre la municipalité et le syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard, concernant l'entretien et la surveillance du trait de côte. Un document datant du mois de juillet a été diffusé sur le site du syndicat mixte. Il s'agit d'un « règlement de consultation » avec pour objet « le développement de méthodologie et rédaction de marchés publics pour (notamment) la déconstruction d'ouvrages du front de mer d'Ault ».

Le syndicat mixte étudie, la mairie s'oppose

La contradiction grandit encore quand est signé, lundi 16 septembre, en conseil syndical, « un marché à bons de commande, relatif à la réparation des ouvrages existants de défense contre la mer situés entre le perré d'Onival et l'extrémité sud de l'esplanade du casino, y compris la digue de 1983 ».

D'un côté, l'inquiétude augmente chez les riverains et particulièrement les membres de l'association Ault environnement : « Ce document n'est pas nommé "appel d'offres", mais c'est la même chose, s'alarme Hélène Busnel, secrétaire. Le terme déconstruction fait bondir. D'autant plus que si on démolit la digue, ce ne sont plus 80 maisons menacées mais des quartiers complets ! Ces éléments qu'on découvre au compte-gouttes sont contraires aux discours que l'on nous tient. Sans



La casquette qui recouvre la digue a besoin d'être réparée en plusieurs endroits pour continuer son ouvrage de protection contre la mer.

oublier que la déconstruction aura un coût énorme, mais permettra au syndicat mixte d'obtenir des fonds pour la relocalisation du bourg au Moulinet ». Le sujet a été évoqué lors de ce

L'appel à projets Cousin expliqué

Le rapport établi en 2011 par Alain Cousin, député UMP de la Manche, définit « une stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer, avec une feuille de route conforme aux engagements du Grenelle de la mer ». Il s'agissait, au lendemain de la tempête Xynthia, de disposer sur tout le littoral d'une vision à moyen et long terme de l'évolution du trait de côte. L'un des objectifs était de lancer un appel à projets, au bénéfice des collectivités locales pour expérimenter les solutions de « repli stratégique » et de « relocalisation des biens et des activités ». Lors de son dernier conseil municipal, mercredi 11 septembre, la commune d'Ault a voté sa participation financière au volet concertation et communication dans le cadre de l'appel à projet Cousin. Le coût total s'élève à 50 000 €, répartis à parts égales entre la Ville, l'État, la Région et le syndicat mixte (à travers une dotation du Département).

conseil syndical et ledit document découvert par le président de cette instance, Jean-Claude Buisine et le maire d'Ault, Marthe Sueur.

Celle-ci se veut rassurante et ferme : « Le syndicat mixte ne prend pas de telle décision sans l'aval du conseil municipal et je le dis haut et fort : je suis contre toute forme de destruction, quelle qu'elle soit. Comment expliquer aux Aultois qu'on détruirait une digue qu'ils ont payée pendant des années ? Le développement oui, la destruction non. »

« Cette étude est nécessaire »

Quant à Jean-Claude Buisine, il temporise : « Je n'avais pas connaissance de ce document. Cette étude est nécessaire dans le cadre de l'appel à projets Cousin (lire encadré). Nous sommes tenus de réaliser un diagnostic des ouvrages et d'envisager tous les scénarii sans lesquels l'État et l'Europe ne financeront rien. »

Quant à la concrétisation de l'aménagement de la ville, notamment du site du Moulinet : « Nous sommes sur le bon chemin, assure Jean-Claude Buisine. Il n'est pas simple d'obtenir des fonds. Nous essayons de respecter les délais. » Les invitations pour la pose de la première pierre au Moulinet ne sont pas encore lancées, donc.

D'autant moins qu'Ault Environnement avait demandé que le dossier soit gelé jusqu'aux élections municipales. Ce à quoi répond Jean-Claude Buisine : « Jamais, il n'en a été question. Notre démarche s'inscrit dans un calendrier d'opérations, afin d'obtenir les fonds ». En revanche, aucune réunion publique ne devrait être programmée avant les municipales afin de ne pas politiser le débat.

Ce dossier complexe continue d'évoluer dans un contexte très sensible et l'approche des élections ne fait qu'accentuer les choses. Reste à savoir si la communication va se verrouiller ou, au contraire, devenir un outil pour fluidifier le débat.

MAGALI MUSTIOLI-HERCÉ

POINT DE VUE

DANIEL MATON, directeur régional du Bureau de recherches géologiques et minières de Picardie (BRGM)

« Nous évaluons l'aléa, pas le risque »

Le futur plan de prévention des risques naturels définira les différentes zones à risque de la ville, notamment le front de mer et donc les aménagements possibles. L'étude du BRGM en est la première base de travail.

« L'étude du BRGM a commencé en juin 2013 et la convention avec la DREAL nous donne jusqu'à la fin de l'année pour conclure. Cet été, nous avons effectué des relevés photographiques par moyen aérien au niveau de la falaise. Les panneaux routiers sont des repères. L'objectif est d'évaluer le recul effectif du trait de côte, la fracturation de la falaise et du platier (ndlr : zone en pied de falaise).

Ensuite, nous avons mené une campagne d'observation à pied. Il s'agit, cette fois, d'identifier plusieurs zones : de cavage, de fracturation (ndlr : permet de définir les zones susceptibles d'éboulement majeur), d'altération, d'instabilité, visibles de la falaise et de venue des eaux dans le massif crayeux, source de fragilité. Ces deux campagnes permettent un géoréférencement exact et des mesures sur l'ensemble observé. Nous définissons les aléas, mais pas le risque. C'est subtil, mais important. Nous établissons la probabilité d'éboulement, mais la mesure du risque, qui croise les aléas avec les enjeux (distance des maisons etc.) n'est pas de notre ressort. Le plan de prévention des risques l'établira. Nous nous cantonnons au phénomène naturel. Notre étude rendra compte des aléas identifiés et des zones altérées, susceptibles de glissements. Nous évaluons la vitesse du recul. »